

Malakoff, le 22 juillet 2022

Décision n°2022 -27 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la lettre de mission d'intérim du directeur de centre d'Alençon en date du 2 mai 2022 ;

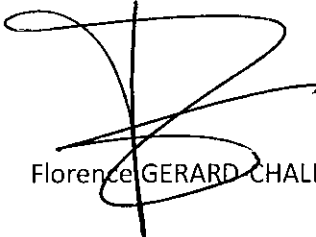
Vu la décision n°2022-17 portant délégation de signature de Bruno FERNANDES ;

Décide :

Art. 1 – Pour la période du 22 au 29 juillet 2022, la délégation de signature de Monsieur Bruno FERNANDES, directeur par intérim du centre d'Alençon, est étendue aux centres de Montry, Margny-lès-Compiègne, Belfort, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Bourges et Cambrai.

Art. 2 – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

La Directrice générale,



Florence GERARD CHALET